

La réforme de la redevance télé de retour sur vos écrans

La réforme de la redevance, c'est pour bientôt. Encore? La ministre de la culture, Françoise Nyssen, a fait réapparaître au premier plan ce serpent de mer, vendredi 14 septembre, lors du Festival de la fiction audiovisuelle de La Rochelle, qui se tient jusqu'au 16 septembre : « *Je souhaite qu'un débat soit ouvert* » pour la moderniser et l'adapter aux nouveaux usages numériques, a-t-elle déclaré. D'un montant de 138 euros par an, la contribution à l'audiovisuel public finance, à hauteur de 3,8 milliards d'euros environ, France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, etc. M^{me} Nyssen a assorti sa déclaration d'une date: l'objectif est que cette réforme soit adoptée dans « *le projet de loi de finances pour 2020* », qui sera présenté à l'automne 2019.

La ministre a aussi précisé les modalités envisagées: la redevance serait désormais « *déconnectée de la détention d'un téléviseur* ». Contrairement à aujourd'hui, où seuls s'en acquittent ceux qui déclarent posséder un poste dans leur foyer ou leur résidence secondaire. En clair, à l'avenir, tout le monde la paierait.

C'est une question « *de rendement et d'équité* », qui doit être abordée « *sans tabou* », a justifié M^{me} Nyssen. Le gouvernement s'inquiète en effet du recul à venir du visionnage des médias de service public par le biais des téléviseurs classiques. Il cherche à faire contribuer ceux qui regardent les programmes sur d'autres types d'écrans, ordinateurs, tablettes ou téléphones.

Toutefois, les axes choisis par la ministre ne sont pas très nouveaux. Les partisans de cette réforme ont, il y a quelques années, envisagé de ne faire payer que les possesseurs de smartphones ou de tablettes. Mais certains craignaient que les jeunes se sentent trop visés. Un relatif consensus s'est installé au sein de l'exécutif pour choisir plutôt une réforme « à l'allemande »: outre-Rhin, tous les foyers paient la redevance.

Quant au calendrier, on caricaturerait à peine en disant que tous les ministres, depuis Aurélie Filippetti, en 2013, envisagent de faire voter la réforme « l'année d'après ». Tous redoutent en effet qu'instaurer un prélèvement nouveau pour certains contribuables ne soit pas très populaire.

Dans le cas de M^{me} Nyssen et du président Emmanuel Macron, l'idée était d'avancer sur ce dossier une fois seulement les missions de l'audiovisuel public fixées. Une loi sur le secteur est promise pour 2019. La refonte de la redevance peut ainsi de nouveau être évoquée. Rendez-vous dans un an pour la fin du feuilleton. Ou son prochain épisode. ■

ALEXANDRE PIQUARD